A LA DECOUVERTE DU SPORT AVEC LA CARTE PASSERELLE

Présentation de l'Opération Carte Passerelle du CNOSF :

Dans le cadre d'un héritage avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) souhaite un renforcement du lien entre l'Education nationale et le monde sportif associatif proposant un projet d'éducation et d'épanouissement des enfants, complémentaire à celui de l'école.

A la rentrée scolaire 2019, une expérimentation de « Carte passerelle sport scolaire-sport en club » est lancée. Il s'agit d'un nouveau dispositif qui permet à des jeunes écoliers de CM1 et CM2, licenciés à l'USEP ou à l'UGSEL de pouvoir s'essayer à un sport de leur choix, dans un certain nombre de clubs répertoriés au préalable, dans le but ultérieur de pouvoir choisir l'un d'entre eux pour une pratique plus assidue. Il s'inscrit de fait dans le cadre des politiques publiques de prévention qui visent à promouvoir l'activité physique et sportive dès le plus jeune âge.

L'expérimentation de la « Carte passerelle » a été menée dans les 3 départements des Bouches du Rhône, de la Vienne et de l'Orne auprès d'un public de près de 30 000 élèves. Elle a donné des résultats extrêmement concluants tant en termes de mobilisation des clubs que de satisfaction des jeunes écoliers. Selon le bilan d'expérimentation conduit, 50% d'un panel de jeunes ayant testé un sport a transformé l'essai en prenant ensuite sa licence dans un club sportif. Nous avons

également eu de très bons retours du corps enseignant. En conclusion du caractère très positif de l'expérience, le CNOSF a souhaité l'étendre dès cette rentrée 2020, à tout le territoire français.

Présentation des conditions du déploiement national :

- Opération du 1er septembre au 17 octobre
- A destination des élèves de CM1 et CM2 licenciés à l'USEP ou à l'UGSEL
- Possibilité pour ces élèves de tester différents sports à raison de 3 séances gratuites par club
- Les élèves se présenteront au club avec leur carte passerelle qui leur sera remis dès la rentrée des classes par leur enseignant USEP ou UGSEL
- Prise en charge de l'assurance individuelle accident par le CNOSF pour les élèves USEP ou UGSEL participants à cette opération

Afin de soutenir ce déploiement, le CNOSF développe une nouvelle application mobile « Mon club près de chez moi » qui sera en ligne à l'été 2020, et qui permettra de géolocaliser les clubs volontaires pour accueillir les élèves à proximité de leur domicile ou de leur école et de répertorier les informations pratiques de cet accueil (horaires, etc.). Une fois son inscription effectuée, le club sera mentionné comme participant à l'opération « carte passerelle » dans l'application « Mon club près de chez moi ».

Mise en œuvre de l'Opération avec l'Ugsel :

Chaque comité recevra dans la 1ère quinzaine de juin un colis de cartes passerelles, routé par le CNOSF, à raison de 50 % des effectifs CM1 / CM2 connus pour le diocèse. Ces cartes passerelles seront remises par le comité aux d'établissements adhérents, pour distribution à leurs enseignants de CM (compter 50 % de l'effectif des classes par enveloppe). Des photocopies pourront être réalisées si plus de 50 % d'élèves demandeurs. Il sera nécessaire dès lors que les enseignants concernés fournissent à leurs élèves une carte d'adhérent, stipulant leur inscription à l'Ugsel. Nos élèves primaires ne possédant pas de licences individuelles, l'Ugsel nationale enverra à chaque comité, un modèle de fiche numérique pour des cartes Ugsel, imprimables par chaque enseignant de CM, pour ses élèves participants (ci-joint modèle type à personnaliser éventuellement par le comité correspondant).

Des réunions sont d'ores et déjà organisées par les CROS ou CDOS pour réunir ses partenaires.

Pour plus de renseignements vous trouverez une <u>page internet</u> <u>dédiée à la carte passerelle sur franceolmpique.com</u>.